

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1397 19/11/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le personnel auxiliaire de 3e catégorie à salaire journalier dont les noms suivent, en service a l'Hôpital principal de Djibouti, est admis à salaire mensuel, pour compter du 1er novembre 1953. Mme Peyssard (Claudine) ; Rolland (Lydia) : Herraye (Antoinette) ; Mle Katsikas (Christine).